|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | CNECT F2 |
| Numéro de poste Sysper: | postes DSA |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Prabhat Agarwal / Geneviève Lucas  Au cours de l’année 2025  2… années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Qui sommes-nous ?

Nous sommes la direction Platformes de la DG CONNECT qui sommes en charge de la mise en œuvre du Digital Services Act – législation sur les services numériques.

Notre travail couvre un éventail des politiques et réglementations applicables aux services intermédiaires en ligne, y compris la législation sur les services numériques (Digital Services Act, DSA) et la législation sur les marchés numériques (Digital Markets Act, DMA), le règlement promouvant l’équité et la transparence pour les entreprises utilisatrices de services d’intermédiation en ligne aussi appelé «Platform-2-Business» et la directive eCommerce.

La majeure partie de notre travail est la surveillance de la mise en œuvre et de l’application du DSA. Notre équipe est en expansion et compte parmi elle une équipe travaillant à l’exécution du DSA dynamique et très motivée issus d’un large éventail d’horizons.

Pourquoi nous rejoindre ?

Le DSA et le DMA constituent de nouvelles réglementations numériques pionnières et figurent parmi les actions prioritaires de la Commission dans le cadre des politiques visant à construire une Europe adaptée à l’ère numérique.

La Commission a mis en place une nouvelle entité réglementaire au sein de la DG CONNECT, au sein d’une Direction "Plateformes" dédiée. Au sein de cette direction, l’équipe chargée de l’application du DSA est chargée du travail de régulation, dans le cadre de nouvelles compétences uniques de la Commission au niveau mondial, supervisant les «très grandes plateformes en ligne» et les «très grands moteurs de recherche en ligne», c’est-à-dire ceux qui comptent plus de 45 millions d’utilisateurs dans l’UE.

Avec de nouveaux pouvoirs réglementaires novateurs, la Commission supervise les systèmes que ces plateformes en ligne mettent en place pour lutter contre les contenus illicites, incluant les produits et services – main dans la main avec les autorités règlementaires nationales. L’équipe coopère étroitement et de manière continue avec le nouveau Centre européen pour la transparence algorithmique, établi au sein du Centre commun de recherche de la Commission. Une partie des travaux consiste à examiner les systèmes de recommandation et les algorithmes de modération des contenus des plateformes, dans le cadre de leur conformité globale avec le DSA. L'équipe assure également la cohérence entre le DSA et le DMA, ainsi que la cohérence entre les autres initiatives européennes et nationales.

L’équipe interagit fréquemment avec des parties prenantes externes, y compris les entreprises réglementées, les acteurs de la société civile et les universitaires, et collabore étroitement avec les États membres, les autorités de régulation et autres organismes disposant de l’expertise nécessaire ainsi que les pays tiers concernés et les organisations internationales.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons une occasion unique et stimulante pour un/e professionnel/le expérimenté/e de rejoindre l’équipe en tant qu’expert national détaché (END) et de la soutenir dans l’application de la législation dans différents domaines comme décrit au paragraphe « nous recherchons ».

Fonctions et tâches :

• Contribuer à l’application de la législation sur les services numériques en établissant des approches, des lignes directrices et des cadres analytiques fondés sur des données probantes ;

• Dialoguer avec les parties prenantes concernées afin de recueillir des connaissances et des éléments de preuve à l’appui de l’application du DSA ;

• Collaborer avec les entités relevant du champ d’application, les États membres, les tiers et d’autres parties prenantes afin de préparer la mise en œuvre effective des règles, y compris en contribuant au droit dérivé, aux lignes directrices, aux codes de conduite ou aux normes pertinentes ;

• Dans le cadre d’équipes pluridisciplinaires chargées des dossiers, détecter, enquêter et analyser les infractions potentielles au DSA ;

• Contribuer aux activités internes et externes de gestion des connaissances, de formation et de communication ;

• Contribuer à des projets de prospective technologique.

Les tâches peuvent également comprendre:

• Mener des enquêtes, et notamment des inspections, d’entités désignées et d’activités connexes ;

• Contribuer aux enquêtes conjointes menées avec les États membres ;

• Mener des activités de suivi et de contrôle.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons à renforcer en général les équipes chargées de la mise en œuvre et nous sommes ouvert à un large éventail d’expressions d’intérêts.

Les candidats seront basés à Bruxelles.

Nos besoins spécifiques à présent sont de renforcer le travail dans les domaines suivants :

- Crimes en ligne (comme le discours haineux en ligne, le contenu terroriste, le matériel pédopornographique, mais aussi formes de violence fondée sur le genre)

- Aspects de la protection des consommateurs des marchés en ligne (comme les produits non conformes)

- La protection des mineurs en ligne (y inclus les aspects de la santé mentale)

- Le monitoring des plateformes en ligne

- La transparence de la modération des contenus en ligne

- L’intelligence artificielle, les systèmes algorithmiques de modération du contenu et les systèmes de recommandation

- La publicité en ligne sous le DSA

- La désinformation

- La science des données.

Les connaissances préalables ne sont pas requises, mais une expérience dans l’un des domaines supplémentaires suivants constituerait un atout: (a) une expérience avérée dans tout domaine pertinent pour la législation sur les services numériques, grâce soit à la connaissance des entités réglementées, soit à l’expertise pertinente en la matière; (b) une expérience en matière de réglementation, d’application ou d’autres modalités de mise en conformité et une affinité avec la rigueur juridique et procédurale.

En tous cas, une volonté d’apprendre et d’aider à construire l’appareil régulatoire f qui sous-tend la législation sur les services numériques ainsi qu’un excellent esprit d’équipe, en particulier la capacité à s’intégrer dans des structures d’équipe fluides et en évolution rapide sont nécessaires.

Notre candidat idéal est un acteur d’équipe diligent, résilient, ouvert, créatif et constructif. Au-delà des connaissances spécialisées ci-dessus, nous recherchons des candidats ayant une passion pour la politique réglementaire numérique, les droits fondamentaux et la réglementation de l’internet en général.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches: Excellente maîtrise orale et écrite de l’anglais: compétences orales et écrites équivalentes au niveau C1 ou supérieur à des fins professionnelles.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)